Suisse. Une Somalienne illettrée et n'ayant jamais subvenu à ses besoins en 23 ans pourrait être naturalisée

15/08/2014 à 17h30

Contrairement à une décision récente du gouvernement suisse, une Somalienne, en Suisse depuis 23 ans, illettrée et n'ayant «jamais travaillé, ne serait-ce qu'à temps partiel» pourrait devenir Suisse.

Ses 1600 heures de cours de français n'auront pas suffi. Madame A., originaire de Somalie, a obtenu «péniblement» un niveau oral A2 en français et, en février 2013, le Conseil d'Etat lui a refusé la naturalisation genevoise: «*Elle n'avait pas d'attaches suffisantes témoignant de son adaptation aux modes de vie genevois et de son intégration dans la communauté genevoise, malgré les vingt-trois ans qu'elle avait passés à Genève.*»



La Chambre administrative de la Cour de justice vient d'annuler cette décision, notamment car le déficit constaté en langue française ne provient «*pas d'un manque d'efforts de la recourante, mais d'un déficit cognitif lié à son illettrisme*».

> *Le Conseil d'Etat lui reproche notamment de ne jamais avoir «travaillé, ne serait-ce qu'à temps partiel, pour contribuer personnellement à subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants». Elle a bénéficié de l'aide de l'Hospice général.*

Selon l’arrêt de la Chambre administrative, «*il est difficile de faire grief à Mme A., qui ne parlait pas français lors de son arrivée en Suisse, de ne pas s’être intégrée économiquement dans les années qui ont suivi, alors qu’elle était en outre mère de trois enfants en bas âge et seule pour les élever*».
Son dossier devrait être renvoyé au Service cantonal des naturalisations, sauf recours du gouvernement au Tribunal fédéral.
TDG